

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Modalités techniques et financières n°1 - Dispositions et adaptations diverses relatives à des opérations culturelles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la modification de tarif de l'ouvrage « La Camargue au détour d'un méandre » en vente à la boutique du Musée départemental Arles antique.

Les recettes obtenues seront encaissées par la régie de recettes sur le chapitre 70, fonction 314, article 7088 du budget départemental.

- l'annulation d'une Aide au Développement Culturel des Communes attribuée à Carry le Rouet par délibération n°49 du 30 octobre 2015.

Un titre de recette d'un montant de 2 000 € sera émis sur l'imputation budgétaire suivante : chapitre 77, fonction 311, article 773 du budget départemental.

- l'annulation de diverses aides à l'édition attribuées par délibérations n°68 du 1^{er} octobre 2010, n° 59 du 19 juillet 2013, n° 17 du 25 octobre 2013 pour un montant total de 14 000 €

Ces crédits avaient été imputés sur le chapitre 65, fonction 311, article 6574 du budget départemental.

à l'Unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**